



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE JONQUIERES  
SEANCE DU 17 Mars 2016**

18, rue de l'Archerie  
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 11/03 /2016  
- Date d'affichage : 11/03/2016

- Nombre de Membres :

- En exercice : 12
- Présents : 12
- Votants : 12

*L'an deux mil seize, le dix-sept Mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.*

**Etaient Présents** : Jean-Claude CHIREUX, Maire

Alain DENNEL, Chantal VANDENHOLE, Bernard DUFOSSÉ, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.  
Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT,  
Yannick DANICOURT, Patrice QUIDEÇON, Thierry MECIAR Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires : Ludivine SEBASTIEN et Chantal VANDENHOLE

**OUVERTURE DE SEANCE** :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le **procès-verbal du 28/01/2016**, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est **adopté** à l'unanimité.

**1) DANS LE CADRE DU PLUI: ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

Présentation par Monsieur Jérôme ALLIOUX de l'ARC.

Les Membres du Conseil Municipal ont ensuite débattu sur le sujet :

Monsieur le Maire informe que le POS (Plan d'Occupation du Sol) de la Commune sera obsolète fin 2016. Il se poursuit, vu l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) en cours.

Considérant la demande de l'ARC concernant la densification du village, les Elus traduisent le fait que diviser peut entraîner d'éventuelles nuisances.

Un groupe de travail nommé lors de la réunion va étudier les « dents creuses » (terrains à bâtir éventuels dans la Commune).

Les ventes de maison ces dernières années n'ont pas permis aux jeunes couples de s'installer à Jonquières, les cessions étant trop élevées. La Commune de Jonquières est figée, pas de jeunes familles, donc faible taux de natalité. L'avenir de l'Ecole est remis en question. La fermeture sera évidente, dans le futur, les enfants devront être scolarisés dans les commune voisines, ce qui ne va pas dans le sens du développement durable, l'école c'est la vie !

Il faut donc trouver des solutions, améliorer cette situation par des logements, en respectant le cadre du village.

La zone industrielle ne s'étendra pas, pas de grandes modifications au niveau des bois et terres agricoles.

La Commune de Jonquières offre un cadre agréable, bucolique, calme, ses gîtes, « La Charmée » et « le Gîte des Jonquilles » permettent de s'y ressourcer, en se promenant, en visitant sa très belle Eglise « Saint Nicolas » et en découvrant ses vitraux classés.

Les cars gratuits de l'ARC, les taxis permettent de se déplacer à moindre frais dans toute l'agglomération.

A proximité, Compiègne, ville Impériale, avec ses activités diverses, commerces, industries mais aussi, spectacles, expositions.

Egalement, l'autoroute A1, l'aéroport Charles de Gaulle proposent des accès rapides aux Jonquiérois, que ce soit pour le travail ou le tourisme.

## 2) **DELIBERATION N° 12/2016 PORTANT SUR LA CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER : LE PRESBYTERE**

Considérant les travaux restant à effectuer dans le bâtiment communal «le Presbytère», la commission des travaux s'est réunie pour étudier les devis demandés à différentes entreprises. Il s'est avéré que le coût pour réhabiliter cette bâtisse était trop élevé par rapport à l'endettement de la Commune.

Monsieur le Maire ouvre le débat et propose la vente de ce bâtiment communal

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis des Membres du Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** la cession de la propriété immobilière sise à Jonquières, Section 0F parcelle n° 0548 par **10 voix pour et 2 voix contre**,

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapprochant à cette affaire.

## 3) **DIVERS**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

## **DELIBERATION**

12/2016 – Cession d'un bien immobilier : Le Presbytère